



Vol et amende : poursuites possibles ?

Par **Lapiduro**, le 14/09/2008 à 18:57

Bonjour,

Il y a quelques jours une amie et moi avons volé pour +/- 10€ de bijoux chez Six. J'avais sur moi 2 bijoux d'une valeur de 7,80€ et mon amie de 3,50€, nous étions passées à la caisse avec d'autres affaires pour environ 6-7€.

En sortant une vendeuse nous ayant vu nous a conduit dans une pièce à l'arrière avec un vigil. Nous n'avons opposé aucune résistance, avons vidé nos sacs, poches, fait ce qu'ils nous demandaient. Après avoir constaté le vol nous avons directement demandé combien on leur devait. Etant majeures ni nos parents, ni la police ne devaient être appelés. Ils nous ont réclamés 20€ chacune + le prix de ce que nous avions volé. N'ayant pas cette somme sur moi l'agent de sécurité m'a accompagnée à un distributeur et j'ai ainsi pu payer la vendeuse. Ils ont remplis 2 papiers avec nom, prénom, date de naissance, adresse et n° de téléphone. La vendeuse a demandé au vigil de remplir son nom apparemment. Sur le temps où j'étais partie au distributeur mon amie a discuté avec la vendeuse, s'est confondue en excuses, elle lui a expliqué que c'était bête car elle voyait bien que ce n'était pas notre habitude, qu'on avait l'argent pour tout payer et que personne ne s'excusait d'habitude, les vols étant très fréquents chez eux apparemment. Elle a photocopié nos cartes d'identité. Nous sommes restées calmes au plus possible, polies et désolées, ce qu'elles ont remarqué apparemment. Par contre j'ai demandé plusieurs fois si je ne devais rien signer, on m'a répondu par la négative.

Mes questions sont les suivantes :

- Est-ce que nous risquons des poursuites au delà de l'amende de 20€ que nous avons payé sur le champ ?
- Pouvons-nous recevoir une lettre de la police dans notre boîte aux lettres dans les jours/mois à venir ?
- Etant donné que cette chaîne de magasin est très répandue dans le pays, avons-nous le droit de rentrer dans d'autres Six (le vigil nous a dit "Interdiction de revenir dans celui-ci et celui à l'autre bout de la rue"), notre photo a-t-elle été envoyée dans tous ces magasins ?

- Est-il utile que nous fassions une lettre pour réitérer nos excuses au magasin en question ou est-il trop tard, des poursuites étant déjà éventuellement engagées ?

D'avance, merci

Par **JamesEraser**, le **14/09/2008** à **20:19**

[citation]- Est-ce que nous risquons des poursuites au delà de l'amende de 20€ que nous avons payé sur le champ ? [/citation]

Et par quel texte de Loi, sous l'autorité de quel représentant ?

Il ne s'agit ni d'une amende, ni d'un dommage et intérêt.

[citation]- Pouvons-nous recevoir une lettre de la police dans notre boîte aux lettres dans les jours/mois à venir ? [/citation]

Vu ce que le vigile vous a demandé de payer : certainement pas.

[citation]- Étant donné que cette chaîne de magasin est très répandue dans le pays, avons-nous le droit de rentrer dans d'autres Six[/citation]

Absolument ainsi que celui dans lequel vous avez été pris en indélicatesse largement compensée par votre "donation" de 20 €.

[citation]notre photo a-t-elle été envoyée dans tous ces magasins ? [/citation]

Ils n'en ont ni les moyens techniques, ni les moyens légaux.

[citation]- Est-il utile que nous fassions une lettre pour réitérer nos excuses au magasin en question ou est-il trop tard, des poursuites étant déjà éventuellement engagées ? [/citation]

Ce n'est pas la peine. Mais si vous insistez, vous devriez demander par la même occasion un reçu concernant les 20 euros que le vigile vous a extorqués.

Experatooment

Par **Lapiduro**, le **14/09/2008** à **20:23**

Merci beaucoup pour toutes ces réponses ! Me voilà rassurée.

J'ai eu un doute sur les 20€ demandés en lisant les différentes questions d'autres membres, voyant que seul un remboursement de ce qui avait été volé était exigé.

Par **BlisSs**, le **01/10/2008** à **15:09**

Bonjour,

On vient de m'appeler d'un magasin Six également.

Ma fille a volé un bracelet à 3€, elle n'avait jamais fait ce genre de chose avant ...

La vendeuse m'a dit au téléphone qu'ils n'avaient pas appelé la police vu son jeune âge (13 ans) mais que j'étais redevable de cette fameuse "amende" de 20€ plus le remboursement du bracelet en question.

Ils ont par la même occasion confisqué un t-shirt qu'elle avait acheté dans un autre magasin pour être certains qu'elle vienne payer "son dû".

Je pense me rendre chez Six demain, ai-je bien compris que je ne devais pas payer cette

"amende" ? et si je refuse, risquent-ils d'engager des poursuites contre ma fille ?

Merci d'avance, BlisSs

Par **omarowski**, le **20/05/2010** à **22:54**

Deja Le Vigile Il A Pas Le Droit De Te Fouiller De 2 Tu n'avai Rien A Payer Sur Place De Trois Il Devais Appeler La Police Sur Place Pour Régler Sa Avec Eux !

Donc Si il ton poursuivie en justice ou un truc dans le genre tu paillera une petite amende de rien du tous !

Par **omarowski**, le **20/05/2010** à **22:58**

en plus pour ta fille de 13 ans il lui on prit un truc c'est totalement interdit il avai pas le droit de la fouiller encore moi lui prendre un truc vous pouvez les poursuivre en justice ! de plus votre fille est mineur !!!!!!!!!!!!!!!

Par **frog**, le **21/05/2010** à **03:19**

[citation]Deja Le Vigile Il A Pas Le Droit De Te Fouiller[/citation]

L'inspection visuelle des bagages à mains est une prérogative accordée par la loi de 1983.

[citation]Il Devais Appeler La Police Sur Place Pour Régler Sa Avec Eux ![/citation]

Non. Le dépôt de plainte simplifié est couramment utilisé.

Par **Oops**, le **24/05/2010** à **15:05**

J' ai derobe 45 euros chez 1 particulier (j'avais faim et sans ressources). pt les plombs.

Une des plaintes est juste une main courante.

Je suis actuellement en hopital psy.

Est-ce que je risque de la prison ou une amende elevee ?

Merci. Oops

Par **daniebenis03**, le **02/04/2013** à **20:06**

bonjour,

je me suis rendu dans un super marché pour des achats et en plus de mes achats j'ai volé

des vêtements de bébé équivalent à \$60 je suis presque à terme(je vais bientôt accoucher) et je suis demandeur d'asile le vigile à fait appel à la police ils ont pris des photos des articles que j'avais volés et m'ont donnés rendez vous à la cour pour ma comparution et pour la prise des empreintes digitales

Que doit-il m'arriver?

est ce que je serai poursuivie?s'il vous plait aidez moi